

et comme je constate que le ministre de l'Agriculture est absent, je suis heureux de voir que son secrétaire parlementaire est à la Chambre. Il pourra sans doute aider le ministre à apporter les renseignements qu'on ne saurait vraisemblablement s'attendre à trouver, je le répète, dans le bagage de connaissances,—un bagage imposant,—que le ministre des Finances possède sur les questions fondamentales aussi bien que sur les us et coutumes de la Chambre.

(Le crédit est adopté.)

635. Primes à la qualité sur les porcs abattus des catégories supérieures et frais d'administration—Crédit supplémentaire, \$800,000.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait nous expliquer brièvement ce crédit?

L'hon. M. Fleming: Si le député n'y voit pas d'inconvénient, je vais m'efforcer de répondre à sa question. Je tiens à lui assurer, ainsi qu'à l'honorable député d'Essex-Est, que je ne suis pas tout à fait inexpérimenté en agriculture. J'ai déjà été ouvrier agricole. Donc, je ferai de mon mieux pour répondre aux questions que me posent ces deux amis à moi, spécialistes en agriculture.

Le crédit 635 prévoit un supplément de \$800,000. Le premier crédit, déjà important, a été augmenté d'un crédit supplémentaire. La vente de porcs a dépassé toutes les prévisions des crédits principaux et supplémentaires. D'après les ventes de porcs depuis le 1^{er} janvier 1960, les pronostics jusqu'à la fin de l'année financière indiquent 148,000 porcs par semaine, et un montant supplémentaire d'environ \$800,000 sera requis pour payer les primes versées pour les catégories A et B d'animaux admissibles. Les crédits renferment également une somme de \$9,000 destinée à l'impression de nouveaux bons de primes.

L'hon. M. Pickersgill: Comme je suis né dans une ferme ontarienne, et que j'ai été élevé dans une autre ferme au Manitoba, je demanderai au ministre si ces primes tendent à favoriser la production des porcs, et si l'honorable représentant trouve illogique qu'elles soient versées à cette fin, au moment où le gouvernement a modifié sa politique de soutien au plein milieu de son application, ce qui a eu, pour la production, la conséquence opposée. Comment le ministre peut-il le concilier avec le point de vue du Conseil du Trésor?

L'hon. M. Fleming: L'aperçu du député est inexact, quand il affirme que le but de ces primes est d'accroître la production. L'objet des primes, c'est d'encourager l'amélioration de la qualité.

L'hon. M. Martin: Le ministre peut-il nous dire comment se répartit cette dépense. Je vois qu'elle a trait, non seulement aux primes prévues pour les animaux abattus de première qualité, mais aussi aux frais d'administration.

L'hon. M. Fleming: Il y a \$9,000 pour l'impression des certificats de primes et \$791,000 pour le versement des primes à la qualité pour les animaux abattus des catégories A et B.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie le ministre de me rappeler que M. Gardiner avait pris l'initiative de ces primes à la qualité avant la guerre, afin d'obtenir le marché du Royaume-Uni. Le ministre peut-il nous dire combien de porcs ou quelle quantité de produits du porc ont été expédiés sur le marché britannique l'année dernière?

L'hon. M. Fleming: Non, monsieur le président.

(Le crédit est adopté.)

Division des produits végétaux—

637. Paiement aux gouvernements des provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, en conformité des modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, de la moitié des sommes versées par les gouvernements de ces provinces pour le transport de matériel de fenaison, de fourrage et de bestiaux, vers lesdites provinces et dans leurs limites, à compter du 1^{er} juillet 1958—Crédit supplémentaire, \$13,500.

L'hon. M. Martin: Un instant, monsieur le président. Vous allez tellement vite que le ministre des Finances et moi-même avons de la difficulté à suivre ce sur quoi on nous demande de nous prononcer. Le poste semble assez important, bien que le montant ne soit pas aussi considérable que celui du poste précédent. Le ministre pourrait peut-être nous renseigner un peu là-dessus.

L'hon. M. Fleming: Le poste n° 637 prévoit une somme de \$13,500, en tant que contribution du Canada au gouvernement de deux des provinces de l'Ouest, c'est-à-dire le Manitoba et la Saskatchewan, en vue du transport de matériel de fenaison, de fourrage et de bestiaux, vers ces provinces et dans leurs limites, à compter du 1^{er} juillet 1958, comme il est dit dans le crédit. Des versements ont déjà été effectués. Le montant réel des dépenses au 31 janvier 1960, était de \$34,541, et on estime que pour assurer ces versements jusqu'à la fin de la présente année financière, il faudra une somme supplémentaire de \$13,500, en chiffres ronds. La majeure partie de cette somme ira à la Saskatchewan.

L'hon. M. Pickersgill: Est-ce qu'une partie de l'argent prévu au crédit principal est allée à l'Alberta?